



## Vente d'un véhicule

Par **Dédé 83**, le **12/05/2019** à **22:55**

Bjr

J'ai vendu mon véhicule 307 cc à une personne de PAU, elle est venue la prendre à HYERES dans le Var

puis elle m'appel me disant que Le voyant ESP reste allumer et que la vitre coté passager à eu du mal à remonté et que le bip du recule ne fonctionne pas alors qu'il n'y a pas de bip de recule sur cette voiture et je lui remet le controle technique OK et la voiture il me la faite baissé à 2000€ au lieu de 3000€ à cause de petite rayures constater puis il est parti à PAU avec sans problème et comme il dit qu'il est gendarme il me menace avec ca que doije faire merci

Par **Visiteur**, le **12/05/2019** à **23:58**

Bonsoir,

Un voyant ESP restant allumé est un dysfonctionnement relativement fréquent, souvent dû à une défaillance électronique. Necessite un passage par "la valise" pour en trouver la réelle origine.

Une vitre latérale qui remonte lentement, rien d'étonnant pour un véhicule de cet âge.

Cette personne aurait dû acquérir un véhicule neuf.

Soit il vous ramène le véhicule, vous remettez en état et revendez, soit vous refusez toute négociation, sachant qu'il devra se lancer dans une procédure juridique pour vices.

Cet article sur le sujet...

<https://www.dossierfamilial.com/consommation/vehicules/voiture-d-occasion-quel-recours-en-cas-de-litige-55122>